

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019 A 19 HEURES 30

---

**Présents** : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU M.COTTEREAU - M.P.GABILLEAU  
- J.FERRAND –A.S.DE JESUS – F.GLUMINEAU - S.GRAY - F.LAMY - L.  
GENTREAU - L.PACREAU (arrivé à 19h45) - H.MOLINARI - P.Y.DREILLARD - H.  
BEAUDOUIN - C.BIRON - Ph.TESSIER

**Absents excusés** : C.DANIAU ayant donné procuration à Monsieur le Maire

**Secrétaire** : L. GENTREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 26 février.  
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

## **1) SUBVENTIONS 2019**

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances.

Le Conseil Municipal valide les subventions telles que présentées pour un montant global de 17 507.33€ plus 2500 € au CCAS et 5203 € de fournitures à l'école publique.

## **2) AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur l'affectation des résultats des différents budgets suite aux présentations des comptes administratifs faites lors de la dernière séance de février.

## **3) BUDGETS 2019**

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente les chiffres des budgets principal, assainissement et communal de Noailles 2019. Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Vendée Grand Littoral reprendra la compétence assainissement et donc le budget correspondant, il s'agit donc de la dernière année de vote communal pour ce budget.

Après avoir entendu la présentation des budgets, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour tous les budgets tels que présentés.

- Budget principal	
Fonctionnement	1 522 745.00€
Investissement	1 884 850.32€
- Assainissement	
Fonctionnement :	70 824.03€
Investissement :	235 903.35€
- Communal de Noailles	
Fonctionnement	3 370.00€
Investissement	3 767.76€

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **4) TAUX d'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire présente les nouvelles bases d'imposition reçues des services fiscaux pour l'année 2019 et souligne l'augmentation des bases qui impacteront l'ensemble des foyers. Il rappelle que les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues à ce jour.

Il indique que, pour cette année 2019, le budget d'investissement est exceptionnel et lié au projet de revitalisation du centre bourg et au remboursement à effectuer à l'EPF en fin d'année. Il propose de voter à bulletins secrets avec les choix suivants : maintien des taux, augmentation de 1% ou augmentation de 2%.

Après dépouillement des bulletins avec 6 votes pour le maintien, 9 votes pour la hausse de 1% et 2 votes pour la hausse de 2%, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation des taux de 1% pour 2019.

#### **5) CIRCUIT DES PLAGES VENDEENNES**

Monsieur le Maire rappelle l'épreuve cycliste du circuit des plages vendéennes qui s'est déroulée le 17 février et le succès sportif et populaire de l'épreuve sur la commune. Il indique qu'une délibération est nécessaire pour s'acquitter de la participation s'élevant à 6000€

Accord du CM

#### **6) COMPETENCE COMMUNAUTAIRE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

Monsieur le Maire indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, Vendée Grand Littoral reprendra la compétence Bibliothèque en vue d'une harmonisation sur le territoire de l'offre culturelle de la lecture publique.

Accord du CM

#### **7) TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire indique qu'un des agents communaux travaille actuellement à 80% avec une répartition du temps entre les activités périscolaires et les activités administratives. Il est proposé d'augmenter son temps de travail à hauteur d'un temps complet afin de permettre le développement des activités administratives. L'avis du comité technique du centre de gestion sera sollicité et la dépense pour cette augmentation a été prévue au BP 2019.

Accord du CM

#### **8) Droit de Prémption Urbain**

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison de M. Xavier LEBRUN à Noailles
- Vente de la maison de M. Jean Michel DOUILLARD à La Baffardière

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

Accord du Conseil Municipal.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 30 avril 2019 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20mn.

Le Maire,

**M. GAUDUCHEAU**